



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet hydroelectrique de Soulages

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERGIES VERTES & METROPOLE, SAEML

Raison sociale

ENERGIES VERTES & METROPOLE, SAEML

N° SIRET

93867187200019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DIALLO

Prénom(s)

Mary

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique., 29A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une nouvelle centrale hydroelectrique au droit du barrage de Soulages a Saint-Chamond (42)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la construction d'une centrale hydroelectrique et ses ouvrages annexes au droit du barrage de Soulages (Saint-Chamond), dans le but de produire une energie renouvelable non intermittente. Actuellement, le barrage de Soulages a un debit reserve maximum de 0,150 m3/s qui doit etre restitue dans le cours d'eau en aval dudit barrage. Le principe du projet consiste a turbiner ce debit reserve avant son rejet dans le cours d'eau sans modifier sa quantite et sa qualite. Le projet sera amene en dehors du perimetre de protection immediat (PPI du barrage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux pour la réalisation du projet, devront durer environ 6 mois. Cette durée est néanmoins prévisionnelle et reste assujettie aux conditions hydrologiques et météorologiques. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases. La première phase consistera à aménager la zone du chantier afin que les travaux puissent être réalisés dans les conditions de sécurité et de confort pour les travailleurs avec, entre autres, l'aménagement d'une zone de vie (bungalow). La seconde et la troisième phase consisteront respectivement en la réalisation des travaux de terrassement et de génie civil. Ces deux phases seront suivies par la pose des équipements mécaniques - y compris la turbine - et électriques (phase 4). À la cinquième phase, les travaux de VRD et d'aménagement des abords de la centrale seront réalisés. Enfin, la dernière phase consistera au raccordement au réseau électrique, à la mise en place de l'automatisme et aux essais de mise en service de la centrale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'exploitation du projet, le suivi de la centrale se fera essentiellement à distance grâce aux systèmes d'automatisme. Des interventions périodiques se feront sur le site du projet lors des opérations d'entretien et de maintenance. Ces interventions seront relativement légères et ne nécessiteront que la mobilisation d'un véhicule de type utilitaire. Des interventions exceptionnelles pourront avoir lieu sur le site du projet lorsque la situation l'exige : défauts ne pouvant être réglés qu'à distance, après un épisode de crue, etc. Le degré de l'intervention (léger ou lourd) dépendra de la nature de la situation qui a déclenché ladite intervention.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Debit turbine Hauteur de chute Puissance electrique Productible	(0,150, m3/s) (34,40, m) (39, kW) (265000, kWh)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en vigueur : Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chamond (approuve le 30 mai 2024) Zonage auquel le projet est soumis : Zone N (Zone naturelle et forestière)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est situe dans une ZNIEFF de type II, en l'occurrence la ZNIEFF dont les identifiants sont les suivants : 820002647, Contreforts septentrionaux du massif du Pilat.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situe dans le parc naturel regional du Pilat.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Saint-Chamond est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Saint-Etienne Metropole 2025-2030, approuvé lors du conseil métropolitain du 26 novembre 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Chamond est couverte par le PPRNP d'inondations du bassin versant du Gier et de ses affluents
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRNP d'inondations du bassin versant du Gier et de ses affluents a été approuvé par arrêté inter-préfectoral n° DT-17-0889 le 08 novembre 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité d'un ancien site industriel qui aurait été susceptible d'être à l'origine d'une pollution des sols (Georisques). Cela ne permet pas de conclure à une pollution de sol au droit du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors du périmètre de protection immédiat (PPI) du barrage de Soulages.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche du projet (FR8201762, VALLEE DE L'ONDENON, CONTREFORTS NORD DU PILAT) se trouve a 3,4 km a vol d'oiseau.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche du projet (Crets du Pilat) se trouve a 5,6 km a vol d'oiseau.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le principe du fonctionnement de la centrale consiste a turbiner le debit reserve du barrage avant son rejet dans le cours d'eau, sans modification de sa quantite et de sa qualite.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans le dispositif de restitution du débit réserve du barrage de Soulages. Il est donc en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	- Risque canalisations de transport de matières dangereuses (importance faible) - Risque d'accident nucléaire (importance faible) - Risque pollution de sols (importance faible)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risque sismique (importance faible) - Risque inondation : le site du projet est concerné par le PPRNPI du bassin versant du Gier et de ses affluents. Néanmoins, la carte de zonage du PPRNPI ne définit pas la zone du projet. Toutefois, il peut être considéré que le projet est situé dans une zone inondable (zone rouge) au regard de sa proximité avec le cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	- Phase des travaux : déplacement des camions et engins du chantier, notamment pendant la phase de terrassement. - Phase d'exploitation : déplacement très limité sur le site pour l'entretien et la maintenance annuels, avec des véhicules de type utilitaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La turbine émet du bruit qui est néanmoins atténuée par le bâtiment qui l'abrite, par rapport à l'extérieur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non, la centrale se trouvera sur le site du barrage de Soulages, non habité en permanence. Le bruit émis par la centrale sera noyé dans la sonorité globale du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En fonctionnement normal, la turbine vibre un peu. Ces vibrations restent dans des seuils acceptables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures mises en place lors du projet - Phase travaux + Mesures et règles d'évitement de la pollution du milieu aquatique Les mesures suivantes seront mises en place lors des travaux pour éviter la pollution du milieu aquatique : - Le projet sera implanté en dehors du périmètre de protection immédiat (PPI) du barrage de Soulages. - La mise en place d'un batardeau (voir figure en annexe) de type rideau de palplanches potentiellement pour isoler hydrauliquement la zone du chantier de la rivière et éviter les pollutions accidentelles (fuite, hydrocarbures, huiles, etc.). - Si nécessaire, le pompage et la filtration - dans un bassin de decantation - des eaux résiduelles dans la zone du chantier, avant leur rejet dans le cours d'eau. - Les matériaux et matériels du chantier seront toujours stockés au-dessus de la cote de crue de référence au droit du site du projet. - Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbures/huiles sur le chantier. + Sécurisation et organisation de la zone chantier Bien que le projet soit situé dans un site où l'accès est interdit au public, des mesures seront mises en œuvre lors des travaux afin de protéger le personnel assurant la gestion du barrage et de faciliter la cohabitation des deux activités (gestion du barrage et travaux pour la construction de la centrale). Ces mesures seront les suivantes : - La zone du chantier sera strictement délimitée et matérialisée pendant toute la phase des travaux. - Des panneaux de signalisation indiqueront la présence des travaux en cours. - Si besoin, les travaux pourront être temporairement arrêtés pour permettre l'intervention du personnel assurant la gestion du barrage. + Réaménagement des abords du chantier à la fin des travaux Les mesures suivantes seront mises en place pour remettre le site à neuf à la fin des travaux : - L'évacuation hors du site du projet des matériaux et matériels

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet hydroelectrique de Soulages a Saint-Chamond doit etre dispense d'une evaluation environnementale pour les raisons suivantes : - Le principe du projet consiste a turbiner le debit reserve du barrage de Soulages (0,150 m3/s au maximum) avant son rejet dans le cours d'eau, sans modifier sa quantite et sa qualite. - Le projet s'inscrit dans un dispositif deja existant (restitution du debit reserve) et n'entravera pas l'alimentation en eau potable, qui demeurera la fonction prioritaire du barrage. - Le projet sera construit en dehors du perimetre de protection immediat du barrage de Soulages - Les travaux auront lieu sur la berge et auront un contact tres limite avec le milieu aquatique. En sus des mesures specifiques qui seront mises en place, il peut etre conclu que les travaux auront un impact negligeable sur le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DIALLO

Prénom Mary

Qualité du signataire Directeur general et developpeur hydroelectrique

À Saint-Etienne

Fait le 29-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)